

► **MIGRATION ACADEMIQUE**

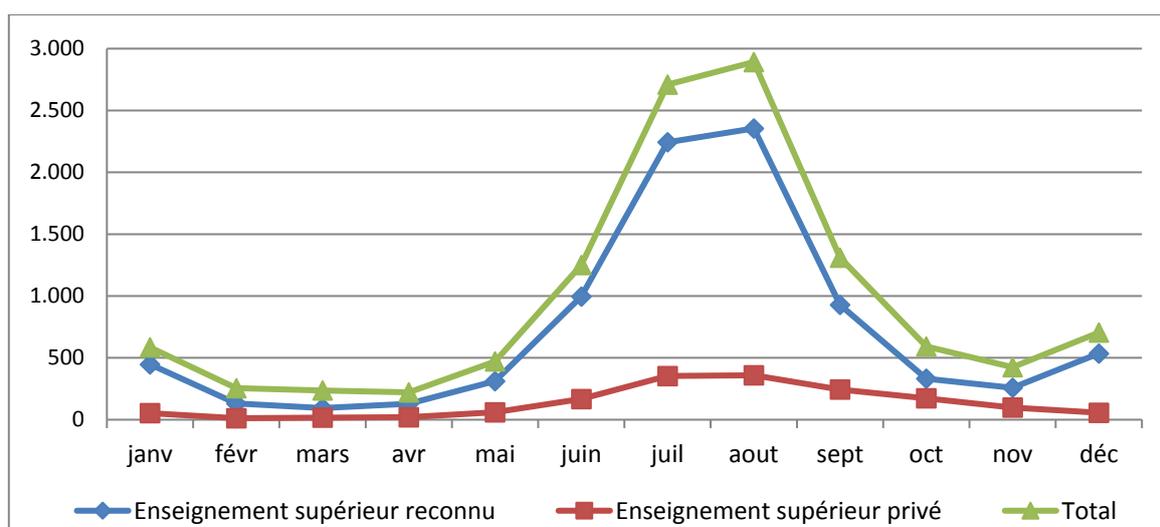
Statistiques mensuelles – Année 2017

1. Demandes de visa entrantes¹

Tableau 1. Nombre de demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2017

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	447	53	43	42	585
Février	131	12	64	48	255
Mars	94	17	78	47	236
Avril	129	20	34	38	221
Mai	312	60	55	44	471
Juin	996	167	45	43	1.251
Juillet	2.243	353	56	57	2.709
Aout	2.355	359	97	81	2.892
Septembre	928	244	71	67	1.310
Octobre	332	173	33	54	592
Novembre	258	98	24	45	425
Décembre	535	56	56	58	705
Total	8.760	1.612	656	624	11.652

Graphique 1. Nombre de demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires, par motif (enseignement supérieur reconnu ou enseignement supérieur privé) par rapport au nombre total des demandes dans le cadre de la migration académique par mois en 2017

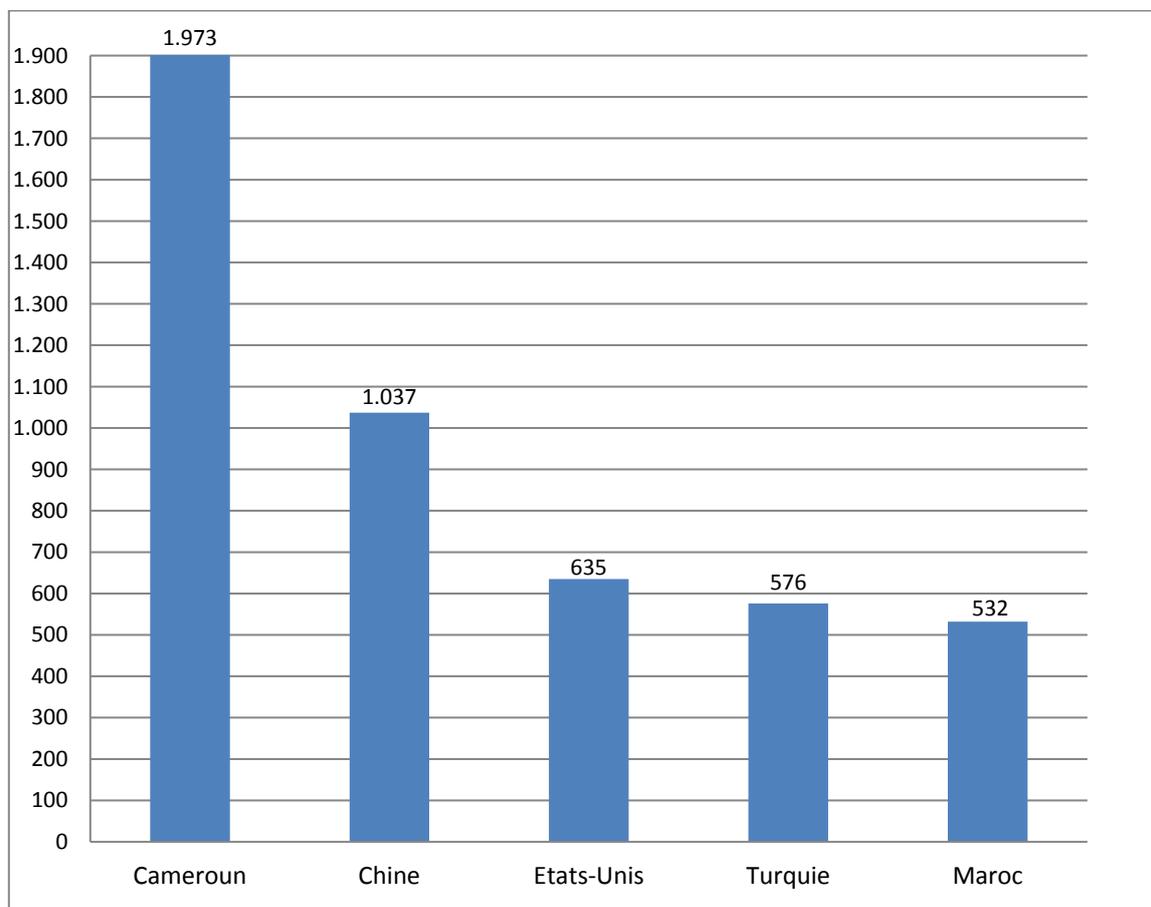


¹ Demandes de visa entrantes : concerne toutes les nouvelles demandes entrantes. Ces demandes ne seront pas nécessairement toutes transmises pour décision à l'Office des étrangers.

Tableau 2. Nationalités les plus représentées (top 5) parmi le nombre de demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires dans le cadre de la migration académique de janvier à décembre 2017

Nationalité	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Cameroun	1.252	697	14	10	1.973
Chine	883	18	49	87	1.037
Etats-Unis	478	106	20	31	635
Turquie	492	37	33	14	576
Maroc	430	60	38	4	532
Autres nationalités	5.225	694	502	478	6.899
Total	8.760	1.612	656	624	11.652

Graphique 2. Nationalités les plus représentées (top 5) parmi le nombre de demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires dans le cadre de la migration académique de janvier à décembre 2017



2. Décisions

Tableau 3. Nombre total de décisions positives concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2017²

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	523	33	37	32	625
Février	153	19	49	51	272
Mars	75	5	77	45	202
Avril	89	10	33	35	167
Mai	148	12	32	38	230
Juin	581	92	38	36	747
Juillet	1.337	175	50	29	1.591
Aout	2.209	114	93	99	2.515
Septembre	1.085	42	68	61	1.256
Octobre	428	33	26	41	528
Novembre	166	39	16	44	265
Décembre	475	53	36	49	613
Total	7.269	627	555	560	9.011

Tableau 4. Nombre de décisions positives prises par l'Office des étrangers concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2017³

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Enseignement secondaire	Total
Janvier	23	9	5	3	0	40
Février	11	4	7	6	1	29
Mars	10	3	10	4	0	27
Avril	12	1	5	6	0	24
Mai	19	1	5	4	0	29
Juin	72	23	5	5	2	107
Juillet	91	12	9	3	2	117
Aout	219	11	12	11	3	256
Septembre	255	16	3	5	1	280
Octobre	195	14	5	5	3	222
Novembre	22	34	2	2	1	61
Décembre	25	22	4	1	0	52
Total	954	150	72	55	13	1.244
Pourcentage⁴	13%	24%	13%	10%		14%

² Aussi bien les décisions positives prises par le SPF Affaires étrangères que par l'Office des étrangers sont prises en compte. Source : SPF Affaires étrangères.

³ Source : Office des étrangers.

⁴ Pourcentage : le pourcentage des décisions positives prises par l'Office des étrangers par rapport au nombre total des décisions positives prises aussi bien par le SPF Affaires étrangères que par l'Office des étrangers.

Tableau 5. Nombre de décisions négatives concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2017⁵

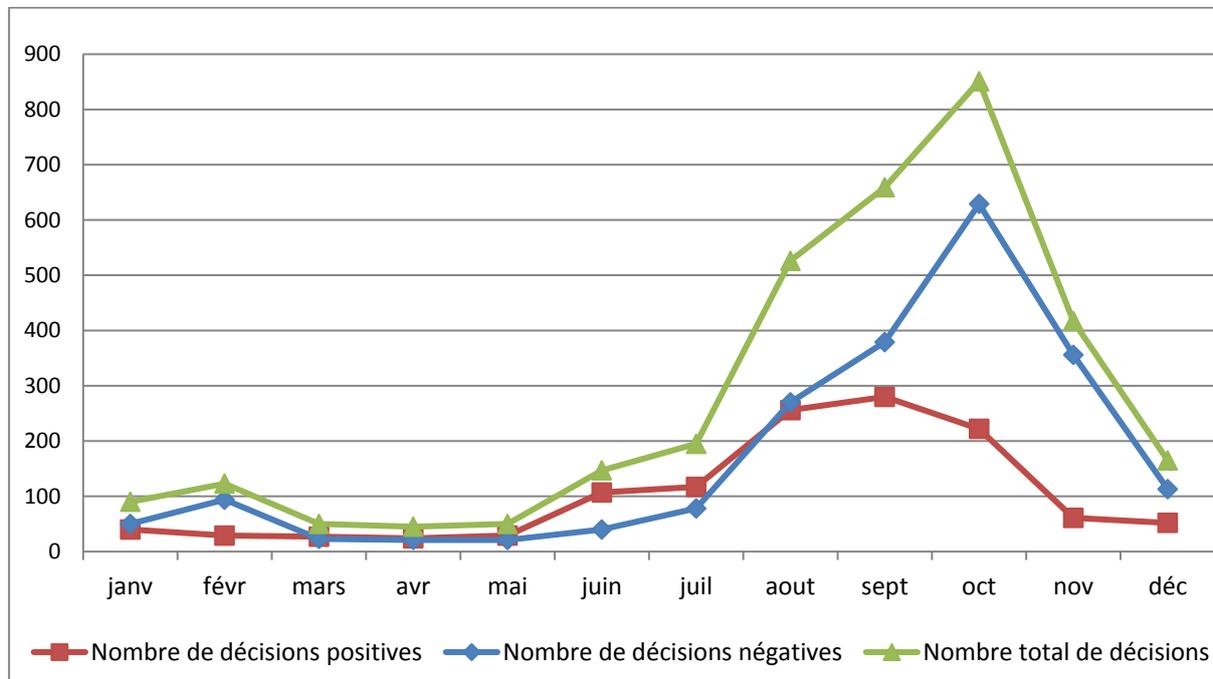
Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	17	20	11	2	50
Février	37	49	6	2	94
Mars	10	10	3	0	23
Avril	11	4	5	1	21
Mai	12	7	2	0	21
Juin	20	15	5	0	40
Juillet	58	16	4	0	78
Aout	167	101	2	0	270
Septembre	266	108	2	3	379
Octobre	420	199	9	1	629
Novembre	126	224	3	3	356
Décembre	48	60	2	3	113
Total	1.192	813	54	15	2.074

Tableau 6. Pourcentage de décisions positives prises par l'Office des étrangers par rapport au nombre total de décisions prises par l'Office des étrangers concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2017

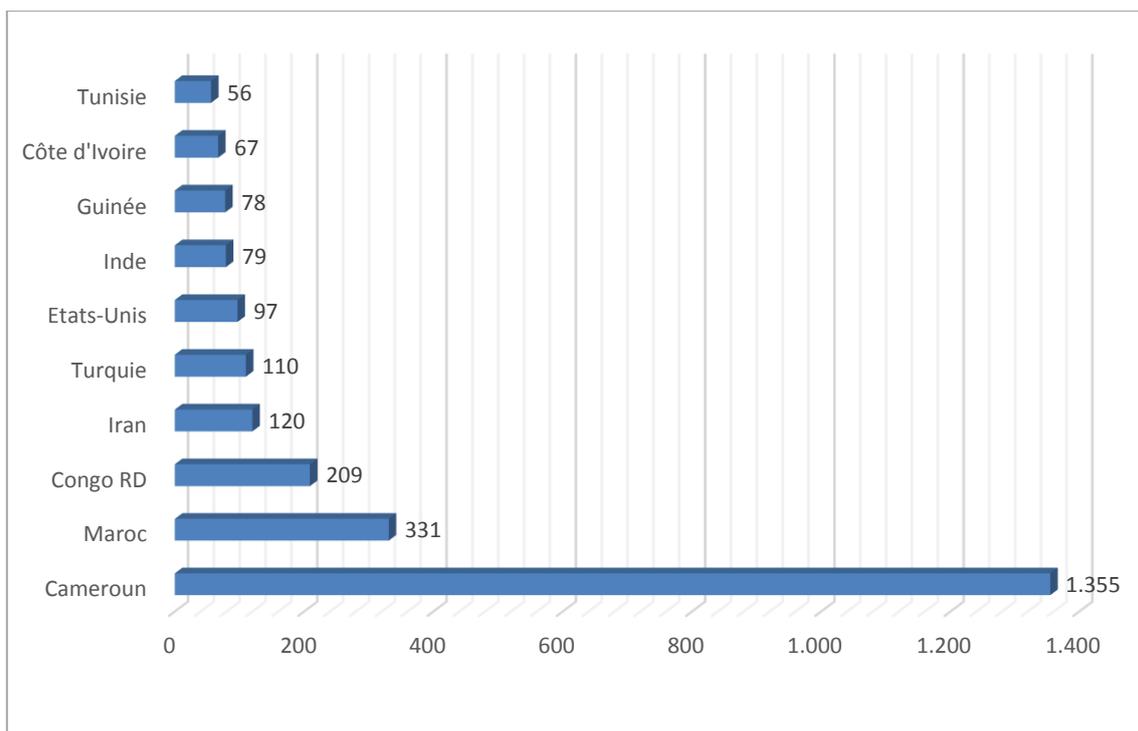
Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	58%	31%	31%	60%	44%
Février	23%	8%	54%	75%	24%
Mars	50%	23%	77%	100%	54%
Avril	52%	20%	50%	86%	53%
Mai	61%	13%	71%	100%	58%
Juin	78%	61%	50%	100%	73%
Juillet	61%	43%	69%	100%	60%
Aout	57%	10%	86%	100%	49%
Septembre	49%	13%	60%	63%	42%
Octobre	32%	7%	36%	83%	26%
Novembre	15%	13%	40%	40%	15%
Décembre	34%	27%	67%	25%	32%
Total	44%	16%	57%	79%	37%

⁵ Comme les postes diplomatiques et consulaires ne peuvent pas prendre de décisions négatives, le nombre total des décisions négatives correspond au nombre de décisions négatives prises par l'Office des étrangers.

Graphique 3. Nombre de décisions positives et négatives par rapport au nombre total de décisions prises par l'Office des étrangers concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par mois en 2017



Graphique 4. Nationalités les plus représentées (top 10) parmi le nombre total de décisions prises par l'Office des étrangers concernant un visa D dans le cadre de la migration académique de janvier à décembre 2017



3. Suivi par l'Office des étrangers

Tableau 8. Décisions (positives et négatives) prises par l'Office des étrangers concernant la prolongation de la carte A par type d'enseignement et par mois en 2017⁶

Mois	Enseignement supérieur reconnu			Enseignement supérieur privé		
	Accord	Refus	Pourcentage de décisions positives	Accord	Refus	Pourcentage de décisions positives
Janvier	356	16	96%	19	3	86%
Février	227	26	90%	15	1	94%
Mars	80	12	87%	3	0	100%
Avril	58	3	95%	4	0	100%
Mai	31	12	72%	1	0	100%
Juin	41	8	84%	13	3	81%
Juillet	41	3	93%	8	0	100%
Aout	60	1	98%	10	0	100%
Septembre	272	3	99%	31	1	97%
Octobre	495	7	99%	47	2	96%
Novembre	571	17	97%	24	0	100%
Décembre	688	22	97%	28	2	93%
Total	2.920	130	96%	203	12	94%

Tableau 9. Nombre d'ordres de quitter le territoire (OQT) délivrés, par type et par mois en 2017

Mois	OQT (enseignement supérieur reconnu)	OQT (enseignement supérieur privé ou enseignement secondaire)
Janvier	13	3
Février	21	3
Mars	18	0
Avril	7	0
Mai	13	2
Juin	8	2
Juillet	8	2
Aout	8	3
Septembre	5	3
Octobre	7	5
Novembre	21	2
Décembre	28	2
Total	147	27

⁶ Les prolongations d'office par les communes sur présentation des documents nécessaires ne sont pas reprises dans le comptage.

4. Nombre de personnes en Belgique (sans distinction du type de séjour temporaire) qui, pendant leur séjour légal, font une demande de prolongation de ce séjour dans le cadre d'études (changement de statut)

Tableau 10. Pourcentage de décisions positives par rapport au nombre total des décisions positives et négatives après une demande de changement de statut par type de demande et par mois en 2017 (les intitulés de catégorie renvoient au statut vers lequel la personne évolue)

Mois	Enseignement supérieur reconnu			Enseignement supérieur privé			Recherche			Total		
	A ⁷	R ⁸	% ⁹	A ⁷	R ⁸	% ⁹	A ⁷	R ⁸	% ⁹	A ⁷	R ⁸	% ⁹
Janvier	19	1	95%	5	1	83%	16	0	100%	40	2	95%
Février	15	3	83%	2	2	50%	13	0	100%	30	5	86%
Mars	14	0	100%	10	4	71%	9	0	100%	33	4	89%
Avril	12	1	92%	3	1	75%	11	1	92%	26	3	90%
Mai	5	1	83%	1	1	50%	10	0	100%	16	2	89%
Juin	7	2	78%	0	0	-	7	0	100%	14	2	88%
Juillet	4	0	100%	0	6	0%	12	0	100%	16	6	73%
Aout	8	1	89%	1	1	50%	14	0	100%	23	2	92%
Septembre	13	0	100%	1	3	25%	22	1	96%	36	4	90%
Octobre	12	1	92%	0	2	0%	27	0	100%	39	3	93%
Novembre	10	0	100%	0	6	0%	16	2	89%	26	8	76%
Décembre	16	0	100%	0	7	0%	18	0	100%	34	7	83%
Total	135	10	93%	23	34	40%	175	4	98%	333	48	87%

⁷ A : accord = décision positive.

⁸ R : refus = décision négative.

⁹ % : pourcentage de décisions positives par rapport au nombre total des décisions positives et négatives.

5. Méthodologie

5.1 Population concernée

Ce document concerne les ressortissants d'un pays tiers. Il contient d'une part des données relatives aux demandes de visa entrantes (introduites auprès du SPF Affaires étrangères) et relatives au nombre total des décisions visa (SPF Affaires étrangères et l'Office des étrangers) et d'autre part des données relatives à l'examen des demandes transmises pour décision à l'Office des étrangers, au suivi du séjour, les demandes de délivrance d'un titre de séjour et les renouvellements éventuels et ceci pour certaines catégories d'étudiants (enseignement supérieur reconnu, enseignement supérieur privé, enseignement secondaire, stagiaires et chercheurs).

5.2 Sources

Les données relatives aux demandes de visa entrantes et au nombre total des décisions visa positives et négatives proviennent du SPF Affaires étrangères. Chaque année en janvier, sur base des données du SPF Affaires étrangères, les données mensuelles de l'année écoulée sont corrigées et figées définitivement.

Toutes les autres données proviennent des comptages par le service long séjour de l'Office des étrangers. Les prolongations d'office par les administrations communales ne sont pas reprises dans le comptage.

5.3 Unité de comptage

1 unité correspond à 1 personne (en effet, les enfants sont comptés séparément).

5.4 Termes

- **Visa D (visa national de long séjour)**

Permet à un ressortissant d'un pays tiers de séjourner plus de trois mois en Belgique.

- **Date de la demande de visa**

La date de la demande de visa est la date à laquelle la demande a été introduite auprès de l'ambassade/du consulat belge compétent pour le pays où la personne réside habituellement.

- **Enseignement supérieur reconnu**

L'étranger d'un pays tiers qui souhaite poursuivre en Belgique des études supérieures ou une année préparatoire aux études supérieures, en qualité d'élève régulier, dans un établissement d'enseignement organisé, reconnu ou subsidié par les pouvoirs publics doit introduire une demande d'autorisation de séjour sur base de l'article 58 de la loi du 15 décembre 1980.

- **Enseignement supérieur privé**

L'étranger d'un pays tiers qui souhaite s'inscrire en Belgique en qualité d'élève régulier dans un établissement d'enseignement supérieur privé doit introduire une demande d'autorisation de séjour sur base de l'article 9 de la loi du 15 décembre 1980.

- **Chercheurs**

L'étranger d'un pays tiers qui désire mener, en tant que chercheur, un projet de recherche dans le cadre d'une convention d'accueil signée avec un organisme de recherche agréé (en vertu des définitions de l'article 61/10 de la loi du 15 décembre 1980) doit introduire une demande d'autorisation de séjour sur base de l'article 61/11 de la loi du 15 décembre 1980.

- **Stage ou formation**

Distinction est faite entre deux types de stagiaires :

- Les étudiants qui effectuent des stages obligatoires en Belgique pour les besoins de leurs études effectuées en Belgique ou dans un Etat membre de l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse et qui sont dispensés de l'obligation d'obtenir un permis de travail (art 2,19° de l'AR du 9 juin 1999) ;
- Les personnes qui effectuent un stage, c'est-à-dire l'apprentissage, auprès d'un employeur, d'une profession en continuation d'une formation préalable attestée par un diplôme ou un certificat d'études (AR du 9 juin 1999, Chapitre VI, Section I, art 20-23). Certains sont soumis à l'obligation de présenter un permis de travail, d'autres en sont dispensés.

- **Enseignement secondaire**

Les études secondaires ne donnent, en principe, pas droit à une autorisation de séjour. Quelques exceptions existent néanmoins.

- **Carte A et prolongation**

Certificat d'inscription au registre des étrangers – Séjour temporaire. Si la demande d'autorisation de séjour d'un étudiant d'un pays tiers est accordée, il recevra une carte A valable 1 an (expire généralement le 31 octobre de l'année académique en cours) et renouvelable chaque année pour une durée limitée à la durée des études à condition qu'il remplisse toujours les conditions mises au séjour. Si tous les documents requis sont soumis, l'Administration communale peut procéder d'office au renouvellement de la carte A.

- **Ordre de quitter le territoire**

Un ordre de quitter le territoire est délivré à un étudiant dont la demande de séjour étudiant a été refusée ou dont le droit au séjour en tant qu'étudiant a pris fin :

- Enseignement supérieur reconnu → annexe 33bis ;
- Enseignement secondaire ou supérieur privé → annexe 13.

- **Changement de statut**

Chaque demande de renouvellement d'un séjour temporaire par lequel les conditions de prolongation de ce séjour sont fondamentalement modifiées ou par lequel le cadre juridique change. Les chiffres réfèrent au nouveau statut.

6. Contact

Vous trouverez d'autres rapports statistiques sur le site :
<https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Statistiques/Pages/default.aspx>

Pour toute question relative aux statistiques, veuillez envoyer un email détaillant votre demande à statdvzoe@ibz.fgov.be.